

Besançon, le 3 janvier 2018

Critères de répartition de la DGH rentrée 2018 pour les LGT et les LP

Les structures déterminent le volume d'heures alloué.

Rectorat

LGT :

- Maintien d'un financement à la division et à la demi-division.
 - Effectifs de référence :
 - 35 élèves en 2^{ndes}, 1ères et terminales générales.
 - 30 élèves en 1ères et terminales technologiques.
 - 18 élèves pour les demi-divisions en 1^{ère} et terminales.
- Définition d'un financement global forfaitaire par division, qui intègre les grilles horaires ministérielles et les activités à responsabilité établissement.

Pré bac :

- 2^{nde} : 1 division = 39,5 heures. ½ division = 29.5 heures
- Pour les divisions de 1ères et terminales concernées par la réforme du lycée, l'enveloppe comprend :
 - Un volume d'heures pour les enseignements obligatoires qui intègre, pour certaines filières, des enseignements communs et des enseignements spécifiques,
 - Un volume d'heures pour groupes à effectif réduit : volume forfaitaire pour les 1ères et terminales générales et volume qui est fonction du nombre d'élèves pour les 1ères et terminales STI2D, STL, STD2DA, ST2S et STMG.
 - Un volume d'heures complémentaire (ARE, enseignements facultatifs, divers).
- La dotation des ½ divisions isolées est calculée sur la même base, hors enveloppe pour groupes à effectif réduit.
- La dotation ½ divisions jumelées est calculée sur la base de la dotation d'une division entière à laquelle est ajouté le financement des enseignements spécifiques de l'autre division.
- Pour les autres divisions de 1ères et terminales non concernées par la réforme récente du lycée, maintien de la grille antérieure.

Post bac :

Financement à la structure, en fonction des grilles horaires et des effectifs accueillis.

LP :

- Financement à la structure, en fonction des grilles horaires et des effectifs accueillis.
- CAP à très faible effectif : regroupement des deux années.
- 3ème PREPA PRO : 38.5 heures



2/4

GRILLE DE CALCUL DE LA DOTATION GLOBALE HORAIRE

(pas de changement par rapport à la rentrée 2017)

Secondes	E/D	DHG division	DHG ½ division isolée	DHG 2 ½ divisions jumelées
2 nd e générale et technologique	35	39,5		
2 nd e TMD (ancienne grille)	24	52	26	
2 nd e hôtellerie (ancienne grille)	24	55		

2nde : + 2h pour l'enseignement d'exploration EPS

+ 3h pour création design

1ères générales	E/D	DHG division	DHG ½ division isolée	DHG 2 ½ divisions jumelées
1 ^{ère} L	35	39,5	28,5	
1 ^{ère} ES	35	38,5	29,5	
1 ^{ère} S SVT	35	39,5	28,5	
1 ^{ère} S SI	35	43,5	32,5	
1 ^{ère} L et 1 ^{ère} ES	35			47
1 ^{ère} L et 1 ^{ère} S SVT	35			50
1 ^{ère} L et 1 ^{ère} S SI	35			54
1 ^{ère} ES et 1 ^{ère} S SVT	35			51
1 ^{ère} ES et 1 ^{ère} S SI	35			55
1 ^{ère} S SVT et 1 ^{ère} S SI	35			53,5

1^o L : + 2h pour option Arts

1ères technologiques	E/D	DHG division	DHG ½ division isolée	DHG 2 ½ divisions jumelées
1 ^{ère} STI 2D (1 division, 1 spécialité)	30	36 + élèves / 29x16	34	
1 ^{ère} STI 2D (1 division, 2 spécialités)	30	41 + élèves / 29x16		
1 ^{ère} STI 2D (2 div., 3 spécialités)	30	41 + 36 + élèves / 29x16		
1 ^{ère} STL (1 division, 1 spécialité)	30	36 + élèves / 29x16	34	
1 ^{ère} STL (1 division, 2 spécialités)	30	42 + élèves / 29x16		
1 ^{ère} STI2D et 1 ^{ère} STL	30			49 + élèves / 29x16



3/4

1 ^{ère} STD2A	30	36 + élèves / 29x18		
1 ^{ère} STMG	30	32 + élèves / 29x7	30.5	
1 ^{ère} ST2S	30	30,5 + élèves / 29x10.5	29	
1 ^{ère} BTN Hôtellerie (ancienne grille)	24	54	39	
1 ^{ère} TMD (ancienne grille)	24	60	30	

Terminales générales	E/D	DHG division	DHG ½ division isolée	DHG 2 ½ divisions jumelées
T L	35	39	29	
T ES	35	38	29	
T S SVT	35	45	32	
T S SI	35	49.5	36,5	
T L et T ES	35			55.5
T L et T S SVT	35			58.5
T L et T S SI	35			63
T ES et T S SVT	35			58.5
T ES et T S SI	35			63
T S SVT et T S SI	35			66.5 (cumul 2 demi divisions isolées)

Terminale L : +2h pour l'enseignement de spécialité des arts et 3h pour droit et grands enjeux du monde contemporain.

Terminales technologiques	E/D	DHG division	DHG ½ division isolée	DHG 2 ½ divisions jumelées
T STI 2D (1 division, 1 spécialité)	30	36 + élèves / 29x16	34	
T STI 2D (1 division, 2 spécialités)	30	45 + élèves / 29x16		
T STI 2D (2 div., 3 spécialités)	30	45 + 36 + élèves / 29x16		
T STL (1 division, 1 spécialité)	30	36 + élèves / 29x16	34	
T STL (1 division, 2 spécialités)	30	46 + élèves / 29x16		



4/4

T STI2D et T STL	30			59 + élèves / 29x16
T STD2A	30	36 + élèves / 29x18		
T STMG (1 division, 1 spécialité)	30	31 + élèves / 29x7	29.5	
T STMG (1 division, 2 spécialités)	30	37 + élèves / 29x7		
T STMG (2 divisions, 3 spécialités)	30	31 + 37 + élèves / 29x7		
T STMG (2 divisions, 4 spécialités)	30	37 + 37 + élèves / 29x7		
T ST2S	30	32.5 + élèves / 29 X 10.5	31	
T BTN Hôtelier (ancienne grille)	24	56	39	
T MD (ancienne grille)	30	64	32	

Pour STI2D, STL et STMG, la grille est applicable, quelle que soit la répartition des élèves par spécialité.